

COMMISSION REGIONALE SPORTIVE



PV n°13 CSR

Réunion 25 mai 2023

Présents : Leto A.; Girard C ; Graignic C ; Ramard F ; Avignant O ; Conan A ;

Excusées :

Rédige : S. Persan,

I- DAFR

➤ **Dossier n°1 ENTENTE SPORTIVE DES PORTES DE LA BRETAGNE (ESPB) - RF**

- Constatant que dans le cadre des obligations DAF, le club de l'ESPB obtient au 31/03/2023 28 licenciées dont 19 jeunes sur les 30 demandées dont 15 jeunes pour répondre à l'obligation de sa prénationale féminine et sa régionale féminine ou 37 licenciés (genres confondus) dont 30 jeunes sur les 50 demandés dont 25 jeunes.

En conséquence l'équipe Régionale Féminine de l'ESPB:

- En application de l'article VII.4.1 alinéa 3 du RGER, sera maintenue dans le classement de sa poule à l'issue de la saison 2022/2023, mais sera rétrogradée administrativement dans la division inférieure pour laquelle il remplit correctement ses obligations pour la saison 2023/2024.

➤ **Dossier n°2 KLOAR AVEN 29 – RM-RF**

- ☞ Constatant que dans le cadre des obligations DAF, le club de KLOAR AVEN 29 obtient 4,5 unités de formation sur les SIX unités demandées pour répondre à l'obligation de sa Régionale Masculine et Régionale Féminine

En conséquence l'équipe régionale Masculine et Régionale Féminine de Kloar Aven 29:

- ☞ En application de l'article VII.4.1 alinéa 4 du RGER, seront maintenues dans le classement de sa poule à l'issue de la saison 2022/2023, mais seront rétrogradées administrativement dans la division inférieure pour laquelle il remplit correctement ses obligations pour la saison 2023/2024.

COMMISSION REGIONALE SPORTIVE

II- ACCESSION NATIONALE 3

A l'issue de la saison 2022-2023, les équipes de prénationale finissant à la première place répondent toutes les 2 à leurs obligations DAFR et DAFA et ayant obtenu les droits sportifs à l'accèsion au niveau supérieur.

Accession en Nationale 3 :

En Féminine : Cesson St Briec CAVB - 0228400

En Masculin : VBC Malouin - 0355169

La CSR
Approuvé au CD du 15/06/2023